

# DÉBAT PUBLIC CENTER PARCS LE ROUSSET

20 AVRIL AU 20 JUILLET 2015

CAHIER D'ACTEUR  
N°1 Juin 2015



Le projet Center Parcs au Rousset porte sur la création d'un village sur 28 000 m<sup>2</sup> comprenant des équipements de loisirs et 400 cottages.

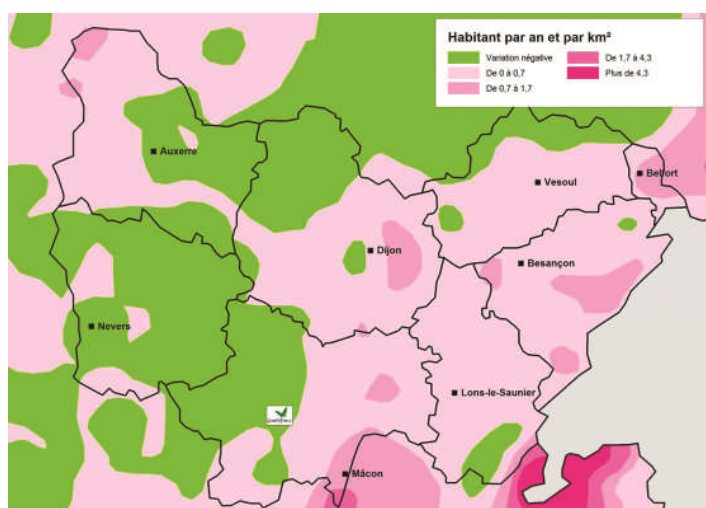
Comme tout projet d'envergure, celui-ci fait l'objet d'un débat public. Les Chambres consulaires de Saône-et-Loire ont souhaité s'engager pleinement dans ce débat par des contributions sur les enjeux et les impacts du projet, qui sont synthétisées dans ce document. En effet, d'importantes retombées économiques sont à attendre pour le département, dans la phase de construction comme dans celle de l'exploitation, et les Chambres consulaires de Saône-et-Loire souhaitent défendre les intérêts des entreprises qu'elles représentent.

Les Chambres consulaires entendent jouer ensuite un rôle décisif dans l'information aux entreprises sur les marchés induits par la construction puis l'exploitation du site, ainsi que dans l'accompagnement à la création et à l'animation de groupements d'entreprises afin qu'un maximum de marchés soient attribués à des entreprises locales. Une attention particulière sera aussi portée sur la préservation de l'environnement.

## CAHIER D'ACTEUR

### Un équipement structurant en faveur de l'économie, du tourisme et de l'emploi

Dans un contexte de désertification rurale qui touche la partie ouest de la grande région Bourgogne Franche-Comté, ce projet de Center Parcs permettra de développer l'économie présentielle par l'occupation, durant toute l'année, d'environ 1 500 touristes sur le site du Rousset, sur la base d'un taux de remplissage annoncé de 80 %. La partie ouest, retenue pour l'implantation du site, est constituée essentiellement de zones peu denses et peu dynamiques du point de vue démographique.



Variation du nb d'habitants entre 2006 et 2011 – INSEE  
recensements de la population 2006 et 2011

Avec un montant estimé à 170 millions d'euros, le département de la Saône-et-Loire n'a pas connu un tel investissement depuis plusieurs décennies.

Les équipements et les infrastructures réalisés pour desservir le site (assainissement, aménagement numérique, voiries...) bénéficieront plus largement à un ensemble de communes et à leurs populations, actuellement dans une situation de fragilité.

**Ce projet aura des retombées socio-économiques importantes pour le territoire qui sont déclinées ci-après en 4 points : le tourisme, l'emploi, l'économie et l'environnement.**

# TOURISME

## UN EFFET VITRINE POUR LA SAÔNE-ET-LOIRE

*Cet équipement contribuera à accroître la notoriété touristique du département en bénéficiant de la communication d'un groupe européen, internationalement connu.*

### La Bourgogne, une destination touristique majeure

En termes de retombées économiques, la Bourgogne a vu les dépenses des touristes augmenter de 16 % entre 2005 et 2011. Le projet Center Parcs contribuera à augmenter encore cette consommation touristique. L'équipement touristique Center Parcs permettra en effet de compléter et d'enrichir l'offre déjà présente sur le département, avec un équipement majeur dédié au tourisme familial. Si la Saône-et-Loire attire aujourd'hui principalement un tourisme culturel, gastronomique et sportif, ce Center Parcs viendra enrichir cette gamme avec une offre complémentaire autour de la détente en famille.



Il captera de nouveaux flux touristiques jusque-là peu présents, notamment ceux d'une clientèle urbaine attirée par des séjours courts, s'inscrivant dans l'offre touristique dite du « country break ». Cette offre nouvelle participera à l'augmentation et à la diversification de la population touristique sur notre territoire. Ce projet contribuera à favoriser le passage d'un tourisme saisonnier à un tourisme de destination à l'année.

La clientèle Center Parcs, en rejoignant le site du Rousset, traversera nos territoires et leurs richesses : bocage vallonné du Charolais et du Brionnais, la Côte viticole, la Vallée de la Saône et la Bresse.... Le rayonnement de Center Parcs contribuera à faire connaître ces paysages, que la viticulture et l'élevage allaitant ont largement contribué à protéger.

### Une complémentarité avec les hébergements ruraux

Entre 2011 et 2015, l'offre hôtelière en milieu rural en Bourgogne a baissé de 6,2 % en ce qui concerne les hôtels et de 4,1 % pour le nombre de chambres. Ce qui représente pour la Saône-et-Loire une baisse de 14 hôtels et de 194 chambres en milieu rural. Le projet Center Parcs permettra d'endiguer cette baisse de l'offre touristique en milieu rural, tout en étant complémentaire des différentes formes d'hébergement rural.

## EMPLOI

### CONTRIBUER A LA REDUCTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOIS

*La mise en chantier d'un Center Parcs sera créatrice d'emplois : entre 250 et 500 emplois attendus, selon les périodes de construction, pendant deux ans. Après l'ouverture, l'activité régulière devrait générer environ 300 emplois directs, dont 80 % en CDI et 60 % à temps plein, dans une zone d'emploi qui affiche un taux de chômage de près de 12 %*

### Les emplois à temps partiel constituent une opportunité locale

Le Center Parcs permettra d'intégrer des demandeurs d'emploi sur zone, peu mobiles, mais aussi des personnes du territoire à la recherche d'un complément de revenus. En effet, les activités agricole et artisanale, présentes majoritairement en zone rurale, se caractérisent souvent par le fait que le conjoint participe activement à l'exploitation et au développement de l'entreprise sans y être engagé à temps plein ; pour ce public, les contrats de travail à temps partiel présentent donc un réel intérêt.

### La prise en compte de l'apprentissage

Ce projet doit aussi représenter une opportunité pour la formation de jeunes apprentis qui peuvent être intégrés dans l'exploitation du Center Parcs. Pour faciliter leurs conditions de séjour, il sera toutefois nécessaire de prévoir leur hébergement en sachant que ce dernier pourrait également être proposé aux apprentis des communes environnantes. Lorsque le site sera en fonctionnement, il est important qu'une majorité du personnel puisse avoir des possibilités de logement sur place. Cela permettra l'insertion professionnelle d'une population éloignée du marché de l'emploi.

Les trois Chambres consulaires de Saône-et-Loire ont pour objectif partagé avec le maître d'ouvrage que les emplois créés soient pourvus à 85 % par des résidents de Saône-et-Loire. Pour faciliter le recrutement, les Chambres consulaires, les organismes de formation, en concertation avec Pôle Emploi et en lien avec le programme régional de formation spécifique au projet, se mobiliseront pour mettre en œuvre des programmes qui participeront à faciliter l'insertion des publics à la recherche d'un emploi.

## ECONOMIE DES RETOMBÉES SUR L'ECONOMIE LOCALE

*Les Chambres consulaires attendent de Center Parcs que le projet ait des retombées économiques locales lors de sa construction et de son exploitation.*

### Au cours du chantier de construction du site

En amont du chantier, les trois Chambres consulaires s'engagent à informer l'ensemble des entreprises du département sur les différents marchés (construction des cottages, voies et réseaux divers, aménagements paysagers, décoration et plantations, équipements et aménagements, hébergement et restauration des équipes travaillant sur le chantier), afin que celles-ci se mettent dans les meilleures dispositions pour proposer des offres compétitives au maître d'ouvrage.



Dans la logique de la démarche adoptée pour la construction du Center Parcs dans le département de la Vienne, les Chambres consulaires auront une action forte en accompagnant, en lien avec les organisations professionnelles, la création de groupements d'entreprises pour qu'elles puissent répondre de manière efficace aux appels d'offre relatifs à la construction des équipements et des activités. 72 % des lots pour le Center Parcs de la Vienne ont été attribués

à des entreprises locales. Les Chambres consulaires entendent mettre en place la même démarche, en allant plus loin encore. Elles demandent au maître d'ouvrage que ce chantier soit une vitrine pour la construction durable. Ce sera ainsi l'occasion de créer des ateliers pédagogiques pour promouvoir les modalités de mises en œuvre de bâtiments à faible consommation d'énergie et équipés de moyens domotiques.

### Au cours de l'exploitation du site

Les Chambres consulaires accompagneront les activités liées à l'exploitation du site en élaborant une offre riche et variée. Elles s'engagent à informer l'ensemble des entreprises du département, sur les différents marchés (literie, blanchisserie, nettoyage, maintenance...). La clientèle de Center Parcs devrait générer un trafic supplémentaire pour les activités présentes autour du site, soit sur des journées pendant le séjour, soit au moment des départs ou des arrivées, soit sous forme de prolongement de séjours dans la région.

La Saône-et-Loire doit faire valoir ses atouts :

- une offre touristique riche et variée
- une concentration exceptionnelle de métiers d'art
- la richesse de sa gastronomie

A l'instar de ce qui se fait dans le Center Parcs dans la Vienne, il serait intéressant que la clientèle puisse accéder à une boutique présentant l'ensemble de l'offre touristique départementale, ainsi que des productions locales artisanales ou agricoles. L'organisation d'un marché hebdomadaire animé par des producteurs locaux permettrait aussi de mettre en valeur la richesse des produits agricoles du département (viande, vins, légumes...).

Pour valoriser la gastronomie, un restaurant sous forme d'une table tournante pourrait être proposé aux clients du site. Des chefs de cuisine de Saône-et-Loire et de Bourgogne pourraient ainsi s'engager sur plusieurs années à assurer un service et également proposer des animations culinaires.

Les Chambres consulaires proposent qu'une charte d'achat responsable soit établie avec le porteur du projet afin de préciser les objectifs à atteindre pour la consommation de produits frais locaux et pour favoriser le recours à des filières courtes de production alimentaire.



## De nouveaux débouchés pour les produits agricoles de Saône-et-Loire

- La viande charolaise persillée à la saveur inimitable, produite dans les collines du Charolais-Brionnais (production agricole principale autour du Rousset)
- Les vins du Mâconnais, Beaujolais, de la Côte Chalonnaise
- Le Poulet de Bresse, seule volaille AOC au monde
- Les fruits et légumes du Val de Saône
- Les fromages de chèvre charolais et mâconnais
- La charcuterie du Morvan
- De nombreux produits originaux : safran, truffes, escargots, miel, foie gras, bières artisanales, jus de fruits naturels...



Autant de spécialités à découvrir sur les étals des marchés locaux ou directement chez les producteurs.

## ENVIRONNEMENT UN PROJET EMPREINT D'UNE DEMARCHE DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

*Comme l'indique le maître d'ouvrage dans son projet, il est primordial que celui-ci s'inscrive dans une démarche de développement durable, économe en richesses naturelles.*

### Exploitation du site dans une logique d'économie circulaire

L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inspire notamment des notions d'économie verte, d'économie de l'usage ou de la fonctionnalité, d'économie de la performance et de l'écologie industrielle (laquelle veut que le déchet d'une industrie soit recyclé en matière première d'une autre industrie ou de la même). Son objectif est de produire des biens et services tout en limitant fortement la

consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables.

Pour l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME), l'économie circulaire se décompose en trois domaines d'actions :

- la gestion des déchets : le recyclage
- l'offre économique : l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité
- la consommation du citoyen : l'allongement de la durée d'usage et la consommation responsable.

Dans cette optique, les Chambres consulaires souhaitent que soit mise en place une unité de méthanisation en lien avec le site, mais aussi avec les différentes exploitations agricoles. Il est donc important qu'une étude de faisabilité soit menée en lien avec la profession agricole.

Une étude devra être menée également sur l'utilisation de la ressource bois, d'une part pour la construction des cottages et d'autre part pour le fonctionnement d'une chaufferie bois qui assurerait 80 % des besoins.

L'ADEME et APROVALBOIS (filère bois en Bourgogne) devront être sollicités afin qu'ils apportent leur éclairage sur le sujet et les possibilités de subventionner les installations concernées.

Il est important que le maître d'ouvrage prenne en compte le vieillissement et la durabilité des installations, dès la conception et pendant la durée de vie du projet, dans le cadre d'une démarche de développement durable et en fonction des évolutions des modes de consommation de la clientèle et des normes.

En conclusion, les trois chambres consulaires affirment leur soutien à ce projet d'implantation d'un Center Parcs en considérant qu'il sera utile à l'économie départementale à condition que son développement se réalise en complémentarité avec les infrastructures déjà existantes et produise des retombées économiques pour les acteurs économiques locaux lors de la construction et de l'exploitation du site.